

**Bureau Syndical 05 reconvoqué du  
12 juin 2025**

**DELIBERATION N° 2025-06-043  
Appel à Manifestation d'intérêt - « soutien à la protection des DEEE par  
vidéoprotection » vague 2025**

Nombre de membres 27			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du cinq juin deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Bureau Syndical a été envoyée par le Président le six juin deux mille vingt-cinq, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à dix heures, le Bureau Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situés dans la zone artisanale, à Corte, sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président de séance. Monsieur POLI Xavier a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
<b>24</b>	12	12	
<b>Présents :</b> GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, BONARDI Jean-Paul.			
<b>Pouvoirs :</b>			
<b>Absents :</b> MARCHETTI François-Marie, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Panrace et GUIDONI Pierre.			
<b>Publication de l'acte le :</b> 27/06/2025			

Le Président expose,

Le Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation prévoit que les Eco-organismes de la filière soutiennent leurs Collectivités partenaires au titre de la protection du gisement DEEE.

Pour assurer la mise en sûreté du gisement des DEEE dans les déchèteries, les Eco-organismes accompagnent les Collectivités partenaires dans la mise en place de solutions dont l'installation de système de vidéoprotection, qui permettent de réduire efficacement les vols et pillages dans les déchèteries.

Compte tenu de l'impact économique élevé de ce type de dispositif pour les Collectivités, les Eco-organismes ont mis en place un forfait à l'investissement pour l'installation d'un système de vidéoprotection » dans le cadre du barème national. Ce forfait peut potentiellement être alloué par l'éco-organisme référent à toutes les déchetteries figurant dans la convention.

Dans ce but, les Eco-organismes de la filière EEE dont OCAD3E avec lequel le Syvadec a une convention, lancent un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt auprès de leurs Collectivités partenaires souhaitant s'équiper de système de vidéoprotection sur leurs déchèteries. Toutes nos recycleries et mini recycleries sont intégrées à la convention nous liant à l'éco-organisme.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt est proposé sur l'ensemble de la période d'agrément, du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2027

Si les critères sont remplis, le montant maximum éligible 3.500€ par déchèterie c'est-à-dire que le remboursement sera effectué à hauteur de 70% de la facture, plafonné à 3500€.

Par ailleurs, un forfait maintenance des caméras, 75 euros par déchèterie, est également prévu.

Dans la mesure où le Syvadec est en train de revoir son dispositif de vidéosurveillance, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à déposer une candidature à l'appel à projet et à signer tous les documents nécessaires pour y répondre.

**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :**

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation signé le 15 décembre 2023,

Vu l'appel à Manifestation d'intérêt présenté par les Eco-organismes de la filière DEEE- vague 2025,

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de bénéficier de cette aide financière en raison notamment du marché d'installation et de gestion de systèmes de surveillance et de contrôle par caméras extérieures sur les installations du Syvadec,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

**à l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président ou son représentant à déposer un dossier pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt « soutien à la protection des DEEE par vidéoprotection » et à signer toutes pièces nécessaires liées à ce dossier,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être déposée en préfecture pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

02B-200009827-20250612-2025-06-043-DE  
Date de transmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025